



Approvisionnement en eau potable en vrac au moyen de camions-citernes : Rôles et responsabilités des acteurs

SUITE

Description générale

L'eau potable en vrac transportée au moyen de camions-citernes peut notamment provenir :

- d'une station de production d'eau potable des environs (municipalité ou industrie);
- d'une usine d'embouteillage d'eau;
- d'un puits dont la qualité est adéquate (sans devoir subir de traitement);
- d'un système de distribution d'eau potable;
- d'un terminal d'une compagnie de transport d'eau potable en vrac.



Elle peut être utilisée pour remplir les contenants des personnes sinistrées privées d'eau à la suite d'un sinistre. Cette eau potable en vrac peut aussi servir à alimenter, par exemple, un système de distribution d'eau potable fonctionnel ou un bâtiment prioritaire¹ muni d'un système de connexion.

Coûts approximatifs²

- Transport (125 \$/h) + un voyage d'eau potable (50 \$) + analyse (100 \$)
- Location de citerne en guise de réservoir (100 \$/jour) + transport par camion-citerne (125 \$/h)

Particularités techniques

- Quelques indications concernant les camions-citernes :
 - Ils peuvent contenir entre 20 000 et 40 000 litres d'eau.
 - Environ quinze minutes suffisent pour les remplir.
 - Ils doivent satisfaire aux normes du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP – chapitre III, section II, Les eaux délivrées par véhicule-citerne).
 - Des citernes de moindre capacité peuvent aussi être fixées à des tracteurs routiers.

¹ Bâtiments prioritaires : centres de services aux personnes sinistrées, centres d'hébergement temporaire, lieux d'hébergement du RSSS, etc.

² Prévission des coûts pour 2014. Ceux-ci varient en fonction du type de traitement et du fournisseur.



Approvisionnement en eau potable en vrac au moyen de camions-citernes : Rôles et responsabilités des acteurs

SUITE

- Si l'eau potable est distribuée aux usagers par le branchement d'un camion-citerne à un système de distribution d'eau potable fonctionnel (puits, réservoir, borne-fontaine, etc.) ou à un système de connexion d'un bâtiment prioritaire, ces spécificités peuvent vous guider :
 - Le branchement est possible grâce aux différentes connexions (trou d'homme de 53,3 cm (21 po) de diamètre sur le dessus du camion et valve de 7,6 cm (3 po) (quick coupling) à l'arrière) et aux divers adaptateurs disponibles dans les plomberies.
 - Les boyaux des camions-citernes ont généralement un diamètre de 5.1 à 10,2 cm (2 à 4 po) et une longueur de 1,2 à 91,4 m (4 à 300 pi).
 - L'eau doit être pompée à une pression régularisée pour éviter les surpressions et les coups de bélier dommageables. À cet effet, un système de pompage comprenant une pompe pour eau potable, un réservoir pressurisé et un commutateur à pression est requis.
 - Les compagnies de camions-citernes possèdent normalement des pompes de 206.84 kPa (30 lb/po²) de pression seulement, ce qui peut être insuffisant pour alimenter convenablement un bâtiment.
 - Les municipalités et les propriétaires de bâtiments prioritaires doivent prévoir le matériel nécessaire.
- Au besoin, la compagnie de camions-citernes peut louer des citernes en guise de réservoirs, qui sont soit remplies sur place, soit changées pour des pleines. Cela peut être utile notamment pour les bâtiments prioritaires.
- Si l'eau potable est distribuée directement aux usagers, ces spécificités peuvent vous guider :
 - Idéalement, lors du transvasement, les municipalités et les citoyens doivent prévoir des contenants neufs de grade alimentaire prêts à l'usage afin de maintenir la qualité microbiologique de l'eau potable. Sinon, les citoyens peuvent utiliser des contenants qui ont préalablement servi uniquement à l'entreposage d'aliments (ex. : cruche et bouteilles d'eau vides, ou chaudrons). Ces derniers doivent être propres, en bon état et, si possible, désinfectés. Les contenants ayant servi à l'entreposage de produits chimiques (ex. : éviter les contenants vides d'eau de Javel) ne doivent pas être utilisés.
- Afin de faciliter le transfert de l'eau potable du camion-citerne, notamment vers des contenants des citoyens ou des puits, un tuyau collecteur muni de plusieurs sorties de 1,9 cm (¾ po) peut être fixée à l'arrière du camion-citerne.



Approvisionnement en eau potable en vrac au moyen de camions-citernes : Rôles et responsabilités des acteurs

SUITE

Acronymes	
CRC	Croix-Rouge canadienne
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
DRSCSI	Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MO	Ministères et organismes
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MTMDET	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
MSP	Ministère de la Sécurité publique
ORSC	Organisation régionale de la sécurité civile
OSCQ	Organisation de la sécurité civile du Québec
PNSC	Plan national de sécurité civile
RQEP	Règlement sur la qualité de l'eau potable
RSSS	Réseau de la santé et des services sociaux
RSST	Règlement sur la santé et la sécurité du travail

NB. : Les fiches présentent différentes possibilités aux municipalités. Elles doivent juger par elles-mêmes si les solutions conviennent à leur situation.



Approvisionnement en eau potable en vrac au moyen de camions-citernes : Rôles et responsabilités des acteurs

SOUTIEN GOUVERNEMENTAL : Signalez tout risque de sinistre ou tout sinistre réel ou appréhendé au Centre des opérations gouvernementales (COG) afin qu'il en informe votre direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DRSCSI) du ministère de la Sécurité publique (MSP). Si votre capacité d'action est ou risque d'être dépassée, votre DRSCSI pourra alors demander le soutien des ministères et des organismes (MO) gouvernementaux. Au besoin, votre organisation régionale de la sécurité civile (ORSC) ou l'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ) sera mobilisée.

Malgré le soutien obtenu, qui vous permet d'augmenter votre capacité d'action et votre rapidité d'intervention, vous conservez toujours vos responsabilités en matière de sécurité civile.

Coordonnées du COG : Québec : 418 643-3256 Sans frais : 1 866 776-8345 Télécopieur sans frais : 1 866 269-2324 Courriel : COG@misp.gouv.qc.ca

Responsable	Rôles et responsabilités / Spécificités	Soutien gouvernemental *
Communication et services aux personnes sinistrées – Volet Alimentation en eau		
Municipalité responsable d'un système de distribution d'eau potable	<ul style="list-style-type: none">■ Aviser, en temps et lieu, la population concernée :<ul style="list-style-type: none">- de l'existence de la pénurie ou de la contamination de l'eau potable;- des consignes à suivre pendant la période intérimaire (précautions incluses dans les avis d'ébullition de l'eau et les avis de non-consommation de l'eau, etc.);- de la localisation des centres de services aux personnes sinistrées, des centres d'hébergement temporaire et des centres de distribution;- des modalités de distribution de l'eau;- du retour à la normale.■ Déterminer la quantité d'eau et de contenants à commander.■ Envisager de recourir à l'entraide municipale (emprunt de ressources humaines et matérielles, etc.).■ Communiquer avec un organisme pouvant offrir du soutien en matière de services aux personnes sinistrées (s'il y a lieu, mettre en œuvre l'entente signée entre la municipalité et cet organisme).	MAMOT <ul style="list-style-type: none">■ Apporter un soutien professionnel aux autorités municipales en matière de services d'eau, notamment par l'entremise du protocole d'entente avec l'Association des ingénieurs municipaux du Québec, afin d'assurer le maintien des services publics essentiels. *



Approvisionnement en eau potable en vrac au moyen de camions-citernes : Rôles et responsabilités des acteurs

Responsable	Rôles et responsabilités / Spécificités	Soutien gouvernemental *
Encadrement		
Municipalité responsable d'un système de distribution d'eau potable	<ul style="list-style-type: none">■ S'assurer que l'eau distribuée respecte en tout temps les normes de qualité établies.■ Faire analyser des échantillons d'eau par un laboratoire accrédité afin de vérifier si leur qualité est conforme aux normes, dans le cas où des modifications sont apportées au système (surtout dans la mesure où il n'est pas prévu d'émettre un avis d'ébullition ou de non-consommation de l'eau).	MDDELCC <ul style="list-style-type: none">■ S'assurer que la qualité des eaux délivrées par camions-citernes soit conforme au RQEP (chapitre III, section II, etc.).■ S'assurer que les échantillons soient analysés par un laboratoire accrédité.■ S'assurer de la conformité des résultats d'analyse.
Approvisionnement et transport		
Municipalité responsable d'un système de distribution d'eau potable	<ul style="list-style-type: none">■ Communiquer avec un fournisseur de camions-citernes d'eau potable ou une entreprise pouvant louer des citernes-réservoirs qui seront laissées sur place, ainsi qu'un fournisseur de contenants neufs de grade alimentaire prêts à l'usage (bottin de ressources). Passer la commande et prendre en charge les coûts.■ Privilégier des fournisseurs avec qui des ententes d'approvisionnement ont été préalablement signées.■ Choisir obligatoirement un fournisseur d'eau potable en vrac utilisant des camions-citernes qui satisfont aux exigences du RQEP (chapitre III, section II, Les eaux délivrées par véhicule-citerne).	MAPAQ <ul style="list-style-type: none">■ Fournir aux ORSC concernées (coordonnateur régional gouvernemental de la sécurité civile), sur demande, les coordonnées des fournisseurs d'eau potable en vrac connus du MAPAQ pouvant fournir des camions-citernes aux alentours des régions touchées, afin que les municipalités puissent elles-mêmes communiquer avec un fournisseur et passer leur commande.*



Approvisionnement en eau potable en vrac au moyen de camions-citernes : Rôles et responsabilités des acteurs

Responsable	Rôles et responsabilités / Spécificités	Soutien gouvernemental *
Approvisionnement et transport		
Municipalité responsable d'un système de distribution d'eau potable	<ul style="list-style-type: none">■ S'assurer que le transporteur d'eau potable en vrac choisi :<ul style="list-style-type: none">- transporte l'eau en vrac vers les lieux désignés (système de distribution d'eau potable de la municipalité, si fonctionnel, centre de services aux personnes sinistrées, centre d'hébergement temporaire, centre de distribution aménagé par la municipalité et autres bâtiments prioritaires³);- prend en charge la logistique de chargement et du déchargement de l'eau en cas de location de citernes ou de réservoirs laissés sur place (présence d'un chariot élévateur et d'un chauffeur certifié en vertu de l'article 256.3 du RSST de la CNESST, ainsi que de la disponibilité d'un mécanicien).■ Utiliser les tracteurs routiers disponibles auprès des services municipaux et techniques.■ Vérifier la compatibilité des raccordements entre le camion-citerne et le système de distribution.	<p>MAPAQ</p> <ul style="list-style-type: none">■ Mobiliser, à la demande des ORSC concernées (coordonnateur régional gouvernemental de la sécurité civile) ou de l'OSCQ (coordonnateur gouvernemental de la sécurité civile), des fournisseurs d'eau potable connus du MAPAQ pouvant fournir des camions-citernes et passer la commande des municipalités afin d'assurer la concertation des actions et de respecter la priorisation de gestion des demandes établies par les ORSC ou l'OSCQ*. <p>MTMDET</p> <ul style="list-style-type: none">■ Fournir aux ORSC concernées (coordonnateur régional gouvernemental de la sécurité civile), sur demande et en soutien au MAPAQ, les coordonnées⁴ des transporteurs routiers (camions-citernes d'eau potable) aux alentours des régions touchées afin que les municipalités puissent elles-mêmes communiquer avec une compagnie et réserver leurs transporteurs.*

³ Bâtiments prioritaires : centres de services aux personnes sinistrées, centres d'hébergement temporaire, lieux d'hébergement du RSSS, etc.

⁴ Listes complémentaires à celles déjà transmises par le MAPAQ.



Approvisionnement en eau potable en vrac au moyen de camions-citernes : Rôles et responsabilités des acteurs

Responsable	Rôles et responsabilités / Spécificités	Soutien gouvernemental *
Approvisionnement et transport		
Municipalité responsable d'un système de distribution d'eau potable		MTMDET <ul style="list-style-type: none">Mobiliser⁵, à la demande des ORSC concernées (coordonnateur régional gouvernemental de la sécurité civile) ou de l'OSCQ (coordonnateur gouvernemental de la sécurité civile) et en soutien au MAPAQ, les transporteurs routiers (camions-citernes d'eau potable) afin d'assurer la concertation des actions et de respecter la priorisation de gestion des demandes établie par les ORSC ou l'OSCQ.*
Distribution		
Municipalité responsable d'un système de distribution d'eau potable	<ul style="list-style-type: none">Distribuer l'eau potable en vrac aux citoyens par le branchement du camion-citerne au réseau de distribution d'eau potable de la municipalité, si fonctionnel.Mettre en place et gérer le processus de distribution de l'eau potable si le système de distribution d'eau potable de la municipalité est non fonctionnel.	MSP <ul style="list-style-type: none">Faire appel à la CRC⁶ pour coordonner l'offre spontanée de bénévoles conformément à l'entente de collaboration signée entre les deux parties.

⁵ Actions complémentaires à celles déjà prises par le MAPAQ.

⁶ La CRC peut accepter ou refuser un mandat en fonction de sa capacité de réponse. / Priorités de la CRC : les municipalités qui ont signé une entente quant à l'offre de services aux personnes sinistrées, les clientèles les plus vulnérables et les clientèles identifiées par l'ORSC ou l'OSCQ.



Approvisionnement en eau potable en vrac au moyen de camions-citernes : Rôles et responsabilités des acteurs

Responsable	Rôles et responsabilités / Spécificités	Soutien gouvernemental *
Distribution		
Municipalité responsable d'un système de distribution d'eau potable	<ul style="list-style-type: none">■ Mobiliser les ressources humaines nécessaires pour la distribution de l'eau (employés idéalement déjà formés et équipés – pompiers, personnel de la voirie, bénévoles de l'équipe des mesures d'urgence, etc. – ou bénévoles locaux).■ Distribuer l'eau potable en vrac aux citoyens, dont à ses clientèles prioritaires⁷, par les moyens appropriés, par exemple :<ul style="list-style-type: none">- au centre de services aux personnes sinistrées et au centre d'hébergement temporaire (table de distribution, location de citerne servant de réservoir, etc.);- au centre de distribution aménagé par la municipalité (table de distribution, etc.);- dans un autre bâtiment prioritaire⁸ :<ul style="list-style-type: none">▪ de porte en porte (table de distribution, location de citerne servant de réservoir, etc.);▪ par le branchement du camion-citerne à une borne-fontaine;▪ par le branchement du camion-citerne au système de connexion du bâtiment.	

⁷ Dans le cas où l'ORSC ou l'OSCQ doivent concerter les actions et déterminer une priorisation de la gestion des demandes, les municipalités doivent desservir en premier les clientèles prioritaires identifiées par le gouvernement.

⁸ Bâtiments prioritaires : centres de services aux personnes sinistrées, centres d'hébergement temporaire, lieux d'hébergement du RSSS, etc.



Approvisionnement en eau potable en vrac au moyen de camions-citernes : Rôles et responsabilités des acteurs

SUITE

Responsable	Rôles et responsabilités / Spécificités	Soutien gouvernemental *
Distribution		
Municipalité responsable d'un système de distribution d'eau potable	<ul style="list-style-type: none">■ S'assurer que les opérations de transvasement de l'eau s'effectuent dans des conditions hygiéniques telles que sa qualité n'en soit pas affectée.	